AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20220404-2022 04 044-DE

en date du 11/05/2022 ; REFERENCE ACTE : 2022 04 044

### REPUBLIQUE FRANÇAISE

#### MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

L'an deux mil vingt deux, Le quatre avril.

Nombre de conseillers: 15

En exercice: 13 Présents: 11 Votants: 12

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Pouvoirs: 01

Etaient présents :

Mesdames Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS.

Pour 12 Contre Abstention

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO. François POCCARD-MARION. Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Date de convocation :

30/03/2022 Date d'affichage: 14/04/2022

Absents-Excusés:

Madame Céline COMBAZ (pouvoir à C. CROSSMAN), Monsieur Bemard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2022/04/044 : Demande d'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) conjointe à une enquête parcellaire pour le projet de réalisation de la ZAC du Villaret.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de Peisey-Nancroix travaille déjà depuis plusieurs années sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU du Villaret. Cette opération d'aménagement constitue un élément central du projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) comme l'énonce le projet débattu le 26 février 2018. L'objectif prioritaire de la commune est de « retrouver un dynamisme démographique permettant d'accueillir de nouvelles familles et aux jeunes peiserots de rester sur la commune ».

L'ouverture à l'urbanisation du Villaret doit permettre la réalisation d'un programme de logements avec pour objectifs de favoriser l'habitat permanent et de dynamiser le village de Peisey.

Par délibération en date du 15 octobre 2018, le conseil municipal de la commune de Peisey-Nancroix a décidé de procéder à l'étude d'un projet d'aménagement concernant l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU du Villaret.

Pour cela, la commune a engagé des négociations foncières et conduit des études pré opérationnelles qui ont abouti à la création de la ZAC du Villaret.

Par délibération en date du 14 décembre 2020, le dossier de création de la ZAC issu du bilan de la concertation a été approuvé.

Les accords amiables, avec les propriétaires ayant accepté, sont en cours de régularisation soit par acte notarié, soit par acte administratif.

Malgré plusieurs contacts avec les propriétaires, certains accords n'ont pu aboutir.

Afin de répondre à ce refus de la part des propriétaires et afin d'obtenir la maitrise foncière indispensable à la réalisation de ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, de solliciter auprès de Monsieur le Sous-Préfet l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) conjointe à une enquête parcellaire, engagée à l'encontre des propriétaires du terrain concerné par l'emprise de cette opération.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20220404-2022\_04\_044-DE en date du 11/05/2022 ; REFERENCE ACTE : 2022 04 044

### Après exposé et en avoir délibéré,

## Le Conseil Municipal,

Ayant entendu les explications de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29.
- VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.311-1 et suivants, R311-6 à 9 du code de l'urbanisme,
- VU la délibération n°2018/10/123 en date du 15 octobre 2018 définissant les objectifs d'aménagement, le périmètre d'étude et les modalités de concertation préalables à la création de la ZAC pour l'urbanisation du Villaret,
- **VU** la délibération n°2020-12-147 en date du 14 décembre 2020 tirant le bilan de la concertation et approuvant le dossier de création de la ZAC du Villaret,
- VU la délibération n°2021-03-043 en date du 29 mars 2021, approuvant le dossier de réalisation et le programme d'équipements urbains de la ZAC du Villaret,
- APPROUVE le projet d'acquisition des parcelles nécessaires au projet de création d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) au lieudit « Le Villaret » tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire ;
- **DECIDE** d'engager les acquisitions des emprises nécessaires à la réalisation de cette opération, soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation;
- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Sous-Préfet l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique conjointe à une enquête parcellaire
- PRECISE poursuivre le dialogue et l'information avec le public sur l'avancement du projet de ZAC.
- AUTORISE Monsieur le Maire :
  - à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération, à l'acquisition amiable des parcelles (promesses de vente, actes notariés ou administratifs ...) et le cas échéant à la poursuite de la procédure d'expropriation : notification de tous les documents : notifications, offres, mémoire, saisine...
  - à représenter la Commune de Peisey-Nancroix dans la procédure d'expropriation, notamment dans la phase judiciaire : transport sur les lieux et audience.

## AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme : Le Maire,

Guillaume VILLIBORD